



ÉLECTIONS
SOCIALES
2024



lacsc.be/elections-sociales



Marc Leemans: «Le syndicat est le cinquième pouvoir, qui contrecarre celui de l'argent.»



Ce 1^{er} janvier 2024, Marc Leemans (62 ans) a passé le flambeau de la présidence de la CSC à Ann Vermorgen. Il continuera toutefois à travailler à la CSC. À l'occasion de ce départ de la présidence, il a répondu à des questions posées par des militants.

Propos recueillis par Bram Van Vaerenbergh et Patrick Van Looveren

Les médias et les citoyens considèrent que les syndicats brandissent trop vite l'arme de la grève. Que pensez-vous de cette critique?

Les médias sont perçus comme le quatrième pouvoir. Je considère le syndicat comme le cinquième pouvoir, qui contrecarre le pouvoir de l'argent. Les médias font également partie de l'économie, une partie soutenue par le capital ainsi que certains groupes. Ce constat explique en partie cette critique.

La CSC privilégie toujours la concertation. Taper du poing sur la table n'est pas dans notre ADN. Toutefois, je suis également conscient que le groupe le plus important au sein de la société – celui qui n'a pas beaucoup d'argent – n'a souvent d'autre choix que de descendre dans la rue pour faire entendre sa voix. Nous ne sommes pas en mesure d'offrir un pont d'or aux responsables politiques en fin de carrière, dans l'un ou l'autre conseil d'administration. Nous ne pouvons pas menacer de retirer des investissements importants. C'est aussi simple que cela. Le seul moyen de pression dont les citoyens ordinaires disposent est de cesser le travail. Faire grève engendre des troubles: il le faut, sinon une grève n'a aucun impact. Les personnes qui sont confrontées à ces nuisances s'en

plaignent. Elles oublient toutefois que cette action a une cause, un déclencheur. Tôt ou tard, cette cause peut aussi les affecter.

Ne devrait-on pas mettre davantage l'accent sur les différents modèles de concertation qui existent au sein des syndicats et sur tout ce qu'ils permettent d'accomplir?

C'est peut-être aussi notre faute, nous n'avons pas suffisamment expliqué ce que nous avons réalisé ensemble. Parce que nous sommes prompts à passer à autre chose, nous ne soulignons pas assez ce que nous avons accompli. Le syndicat doit continuer à dire que rien n'est acquis ni jamais facile. Nous avons dû mener des actions autour des conditions de travail et de rémunération. Si vous envisagez de supprimer les syndicats – ou de les affaiblir – je vous assure que la sécurité sociale sera démantelée dans la foulée et que l'indexation des salaires sera supprimée. Les citoyens en sont parfaitement conscients. Avec l'avènement du néolibéralisme, j'ai cependant l'impression que l'opposition se renforce.

De quoi êtes-vous le plus fier en tant que président?

L'action syndicale ne se résume jamais au seul travail d'un président. C'est le travail de toute une équipe. Je retiens de ma présidence une chose dont nous pouvons tous être fiers collectivement: l'harmonisation des statuts des ouvriers et des employés. Pour y parvenir, nous avons exercé de très fortes pressions sur les employeurs et les responsables politiques. Parallèlement, nous continuons à insister sur la réforme fiscale, bien que les résultats tardent à se concrétiser. Les épaules les plus solides doivent supporter les charges les plus lourdes. Nous avons inscrit cette question à l'agenda politique et nous ne comptons pas y renoncer de sitôt. Enfin, lors des dernières élections sociales, nous avons la majorité absolue, dans toutes les régions du pays. Tout le monde à la CSC peut en être fier.

1. Une interview de la nouvelle présidente de la CSC sera publiée dans un prochain numéro de L'Info.

Bonus



Dans l'app de L'Info
Retrouvez l'interview dans
son intégralité.



TIRAGE MOYEN

200.000 exemplaires

RÉDACTION

Chaussée de Haecht, 579
B-1030 Bruxelles (Belgique)
02.244.32.86
presse@acv-csc.be

ABONNEMENTS ET POSTE

Danny Assumani
danny.assumani@acv-csc.be

CHEFFE DU SERVICE PRESSE

Stéphanie Siegels
stephanie.siegels@acv-csc.be

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Marie-Marie van der Rest
marie-marie.vanderrest@acv-csc.be

RÉDACTION

David Morelli
dmorelli@acv-csc.be
Donatienne Coppieters
dcoppieters@acv-csc.be

MISE EN PAGE

Marie-Hélène Toussaint
mht.paraph@skynet.be

ÉDITEUR

Confédération des syndicats
chrétiens (CSC)

IMPRIMERIE

Remy-Roto Beauraing



www.lacsc.be



www.facebook.com/lacsc



www.twitter.com/la_csc



www.instagram.com/lacsc



www.youtube.com/cscvideo



Les livreurs de Deliveroo doivent être déclarés comme des travailleurs salariés



Jean-Luc Flémal - Belpress.com

Les livreurs peuvent dorénavant réclamer les mêmes droits que les autres travailleurs.

La Cour du travail de Bruxelles a rendu un arrêt réjouissant dans l'affaire Deliveroo. | D.Mo. |

L'arrêt rendu par la Cour du travail le 21 décembre 2023 stipule tout d'abord que la plateforme n'est pas dans les conditions légales pour appliquer à ses livreurs le

régime de l'économie collaborative. Ce point confirme le jugement rendu fin 2021.

Cet arrêt décide ensuite que, en application de la présomption de salariat¹ applicable au secteur du transport – présomption que la plateforme ne renverse pas –, les livreurs de Deliveroo doivent être déclarés comme des travailleurs salariés. La plateforme doit payer les cotisations sociales et les lois du travail et les conventions collectives du secteur 140.03 doivent leur être appliquées. Le jugement de 2021 est retourné sur ce point.

Justice pour les livreurs

«Cet arrêt rend justice aux livreurs, se réjouit Martin Willems, responsable national de la CSC United Freelancers. Ils peuvent dorénavant réclamer les droits sociaux et les droits du travail qui s'appliquent à tous les autres travailleurs, à commencer par une rémunération correcte, un droit aux congés-payés et à leur salaire en cas de maladie, la couverture prévue par la loi en cas d'accident du travail, la négociation collective, etc.»

United Freelancers, la CSC et la Maison des livreurs se battent à tous les niveaux sur cette question, depuis sept ans, avec le Collectif des coursiers et les livreurs de plateformes. «Nous savons que ce n'est pas la fin, les plateformes concernées chercheront peut-être de nouveaux échappatoires, mais nous continuerons jusqu'à ce que tous les travailleurs obtiennent les droits que leur travail mérite.»

1. La présomption de salariat présume que les livreurs sont salariés. Elle peut néanmoins être contestée par les plateformes qui devront dès lors prouver que la relation avec le travailleur ne relève pas d'un contrat de travail.

Travailleurs de plateformes: la CRT décide de ne pas décider

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il existe en Belgique une présomption légale de salariat pour les travailleurs de plateformes, sur le modèle proposé au niveau européen. Pourtant, aucun livreur d'une plateforme de livraison de repas n'a obtenu de contrat de travail, sauf pour la plateforme Takeaway, qui a toujours travaillé avec des livreurs sous contrat. | D.Mo. |

La loi belge restant lettre morte, trois candidats-livreurs ont sollicité la Commission Relation de Travail (CRT) en juin dernier et lui ont demandé une décision sur le statut à prendre pour livrer pour Deliveroo et Uber Eats: être salariés, ou indépendants comme le proposent ces plateformes? Plus de six mois plus tard, la CRT a annoncé qu'elle ne décidera pas sur le fond. Le sujet est trop

contentieux à son goût, et trop générique (derrière les trois demandeurs, il y a des milliers de livreurs). Elle les renvoie donc vers les tribunaux... alors que la même loi lui donne explicitement le rôle de mener des débats contradictoires et de trancher, avant même que le travail soit exercé.

«Nous n'abandonnons pas, annonce Martin Willems, responsable national de la CSC United Freelancers. Nous aiderons d'autres travailleurs de plateformes à soumettre leur dossier, jusqu'à ce que la CRT assume son rôle. Du côté du gouvernement, il est temps aussi de prendre les mesures nécessaires pour que sa loi "plateformes" soit respectée. Il faut transformer l'essai. Il ne pourra se prévaloir de cette réalisation que s'il la fait appliquer rapidement».



Ce qui a changé ce 1^{er} janvier 2024

Comme chaque année, le jour de l'an est synonyme d'entrée en vigueur de nouveaux tarifs et de nouvelles règles. Relevé de quelques mesures importantes. | David Morelli |



Incapacité de travail durant les vacances annuelles: nouvelles règles

Depuis le 1^{er} janvier 2024, si vous tombez malade pendant votre congé légal, vous aurez le droit de suspendre votre congé annuel pour cause de maladie ou accident pendant un (ou plusieurs) jour(s). Vous pourrez ensuite prendre le(s) jour(s) de congé postposés à une date ultérieure. Par ailleurs, le travailleur aura toujours droit au salaire garanti pour les jours d'incapacité concernés, y compris pendant les vacances annuelles collectives.

Chômeurs temporaires: allocation chômage à 60%

L'allocation de chômage temporaire de l'Onem passe de 65% à 60% du salaire plafonné. C'est à l'employeur ou au fonds sectoriel de compenser partiellement la réduction de cette allocation, avec un supplément de cinq euros par jour (indexé). Toutefois, les personnes qui travaillent et gagnent au moins 4.000 euros brut

par mois ne toucheront ce complément journalier qu'à partir du 27^e jour de chômage temporaire chez l'employeur au cours d'une année civile donnée. La CSC a obtenu que cette limite salariale soit indexée à l'avenir, afin d'éviter qu'un nombre croissant de travailleurs ne soient privés de ces 26 premiers jours. Pour rappel, en cas de chômage temporaire pour cause de force majeure (comme pendant le Covid et la guerre en Ukraine), les 65% resteront garantis. Il n'y aura donc pas de supplément.

La pension minimale moins revalorisée que prévu

Depuis trois ans, chaque début d'année était synonyme d'une majoration de 2,65% des pensions minimum pour les salariés. Le gouvernement avait en effet décidé en 2020 d'un plan en quatre phases pour améliorer les allocations sociales, indépendamment de la liaison au bien-être, parmi lesquels la pension minimale. Objectif: une pension minimale à 1.500 euros nets par mois (pour une carrière complète).

Début 2023, le gouvernement a décidé de réduire la quatrième étape à 2,08%. Pour une carrière complète, cela porte le minimum, au 1^{er} janvier, à 1.738,55 euros bruts par mois (isolés), 2.172,50 euros (pension de ménage) et 1.715,31 euros (veufs ou veuves bénéficiaires d'une pension de survie ou d'une allocation temporaire de transition).

Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'annuler les augmentations prévues en 2020 pour ce 1^{er} janvier pour les autres minima de la sécurité sociale, ainsi que pour le revenu d'intégration, la Grapa et l'allocation de remplacement de revenu.

Les titres-services plus chers en Wallonie

Le prix du titre-service pour les Wallons passera à 10€, soit un euro de plus, pour les personnes commandant jusqu'à 175 titres-services sur l'année. Le prix sera de

Que faire si vous tombez malade ou avez un accident durant vos congés?

Vous devez immédiatement en informer votre employeur et lui communiquer votre adresse de résidence si vous ne vous trouvez pas à votre domicile (vous êtes en vacances à l'étranger par exemple).

Vous devez impérativement soumettre un certificat médical à votre employeur dans le délai normal applicable dans l'entreprise ou, si le règlement de travail ne prévoit pas cette modalité, dans les deux jours ouvrables. Ce certificat doit attester votre incapacité de travail et la durée estimée de celle-ci, même si vous êtes



à l'étranger. Il faudra chercher un médecin ou un hôpital sur place pour obtenir cette attestation.

La période de vacances en cours n'est pas automatiquement prolongée par les jours non pris. La demande doit être faite au plus tard au moment de l'envoi du certificat médical. L'employeur doit donner son accord pour planifier la prise de jours de congés postposés, soit juste après vos vacances soit à une période plus tard dans l'année.

Plus d'infos sur www.lacsc.be/vacances





11€ pour une commande de 176 à 400 titres-services et de 12€ au-dessus de 400 titres-services. La mesure prévoit aussi l'interdiction des frais administratifs supplémentaires qu'appliquent certaines sociétés.

Locataires bruxellois: droit de préférence

Les locataires bruxellois qui souhaitent acheter leur logement mis en vente par leur propriétaire ont désormais un droit de préférence. Le propriétaire doit envoyer un recommandé avec accusé de réception à son locataire afin de notifier la prochaine mise en vente du

logement. Ce dernier disposera de trente jours pour répondre à l'offre de vente avant que le logement ne soit mis sur le marché. Le droit de préférence concerne la location de logements non-meublés, qui font l'objet d'un bail de résidence principale de longue durée (au-delà de trois ans).

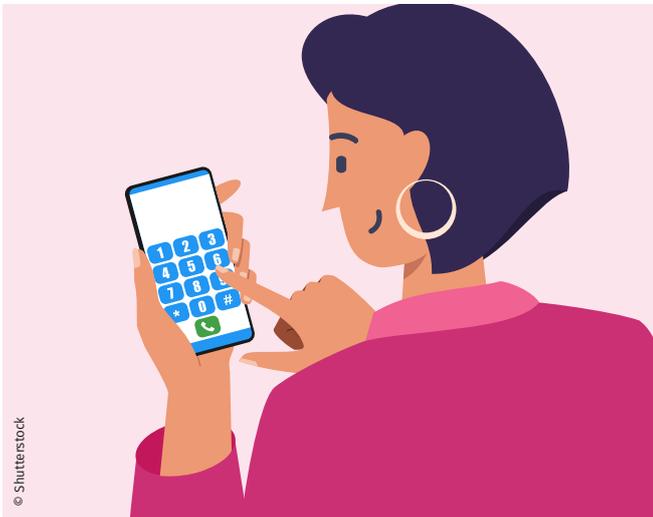
Bonus



Dans l'app de L'Info
Hausse des allocations
sociales... avec un frein.



Numéro de téléphone mobile garanti



Une nouvelle loi garantit que si votre employeur vous fournit un téléphone portable, qui est aussi votre portable personnel, vous pouvez conserver votre numéro à la fin du contrat. | Chris Serroyen |

Comme de nombreux travailleurs sont réticents à l'idée d'avoir deux téléphones mobiles – un pour l'usage privé et un pour le travail – une pratique courante consiste pour l'employeur à reprendre le numéro de téléphone mobile dont le travailleur était l'abonné au début ou pendant l'exécution du contrat de travail. L'employé n'a alors plus d'accord avec l'opérateur de télécommunications pour le numéro transféré. Le transfert donne à l'employeur le droit d'utiliser le numéro de téléphone mobile. À la fin du contrat de travail, ce droit d'utilisation reste en principe acquis à l'employeur. Par conséquent, l'employé ne pouvait pas reprendre automatiquement le numéro. C'est pourquoi de nombreux employeurs ont inclus dans le contrat de travail une clause stipulant que le numéro reviendrait à l'employé.

Droit d'usage

Mais si cette clause n'existe pas et que votre employeur refuse de vous rendre le numéro, vous n'avez pas

d'autre choix que de demander un nouveau numéro de téléphone mobile personnel, ce qui vous oblige à communiquer votre nouveau numéro à l'ensemble de vos contacts.

Il existe désormais une solution à ce problème. Le Parlement a approuvé une proposition de loi qui prévoit de garantir aux employés la conservation de leur numéro de téléphone portable après la fin du contrat de travail. Que faire? Si la restitution du droit d'usage n'est pas spontanée, le salarié doit en faire la demande écrite à l'employeur dans un délai d'un mois à compter de la date de rupture du contrat de travail, en précisant la date de résiliation. Dans ce cas, l'employeur est tenu de restituer le droit d'utilisation. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.





Donner vie à ses idées pour trouver des solutions



Les prochaines élections sociales auront lieu en mai 2024. Plus de 2 millions de travailleurs vont pouvoir voter pour élire leur représentantes et représentants au Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et au Conseil d'entreprise (CE). Et vous, avez-vous envie de vous présenter? | David Morelli |

Les élections sociales constituent un moment emblématique de l'expression de la démocratie sociale sur les lieux de travail. Elles permettent tous les quatre ans de rouvrir des discussions sur la représentation des travailleurs en entreprise. Les dix-neuvièmes élections depuis la seconde guerre mondiale se dérouleront du 13 au 26 mai 2024. Elles vont permettre à quelque 60.000 travailleurs et travailleuses de se porter candidat dans plus de 7.000 entreprises.

**LES ÉLECTIONS SOCIALES
CONSTITUENT UN EXERCICE
DÉMOCRATIQUE IMPORTANT.**

Les élections pour le CPPT, qui permet d'agir sur toutes les matières qui concernent le bien-être et la sécurité au travail, auront lieu dans toutes les entreprises¹ et institutions qui ont occupé en moyenne

au moins 50 travailleurs du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Les entreprises qui ont occupé en moyenne au moins 100 travailleurs au cours de la même période procèderont également à l'élection du CE, organe paritaire où sont traitées les questions relatives à la politique du personnel, au règlement de travail, à la politique de l'emploi ou encore à la situation économique et financière et aux perspectives d'avenir de l'entreprise.

Une liste CSC dans chaque entreprise

Les élections sociales constituent un exercice démocratique important, tant pour les travailleurs que pour la CSC elle-même. En 2020, la CSC a présenté plus de 61.000 candidates et candidats dans plus de 6.000 entreprises. C'est plus que tous les partis politiques réunis lors des élections communales.

Présentez votre candidature

Il n'y a pas d'élections ni d'équipes syndicales sans candidats. C'est pourquoi la CSC recherche candidats qui ont le sens de la justice et l'envie de faire la différence, prêts à s'engager, avec son soutien, au service de leurs collègues. L'objectif de la CSC est de pouvoir introduire des listes dans un maximum d'entreprises, y compris celles où il n'y a jamais eu d'élections sociales. Le dépôt des listes est prévu durant la deuxième quinzaine de mars.

Être candidat CSC, qu'est-ce que cela implique?

En tant que délégué, vous remplissez un rôle important et inspirant sur votre lieu de travail:

- Vous êtes le porte-parole de vos collègues et cherchez ensemble des solutions. Vous êtes, pour eux, un interlocuteur privilégié

et représentez une oreille attentive et une force d'action.

- Vous défendez des conditions de travail et de rémunération de meilleure qualité et plus équitables, et vous engagez à améliorer la sécurité et le bien-être au travail.
- Vous contribuez à l'égalité des chances pour toutes et tous et facilitez la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.
- Vous vous engagez dans une logique de concertation avec l'employeur afin de trouver des solutions constructives. En tant que délégué de la CSC, vous avez aussi votre mot à dire au moment de

LA CSC FORME, SOUTIENT ET ACCOMPAGNE SES DÉLÉGUÉS.

conclure de nouvelles conventions collectives de travail.

Devez-vous tout assumer seul?

Non! Vous ne retrouverez pas seul, vous serez accompagné tout au long de votre mandat. Dès le début, l'ensemble des candidats ont droit à une formation. Un secrétaire syndical vous encadrera et vous soutiendra, et vous travaillerez bien évidemment entouré d'autres délégués. En outre, la CSC dispose de nombreux experts pour répondre à vos questions.

Êtes-vous protégé en tant que nouveau candidat?

Afin d'exercer librement ses activités syndicales pour défendre ses collègues, un délégué des travailleurs est protégé par la loi. L'employeur ne peut pas vous licencier ou vous changer de département parce que vous défendez les intérêts des travailleurs, et l'exercice de votre mandat syndical ne peut pas nuire à vos chances de promotion. Cette protection s'applique également aux nouveaux candidats,

mais ne débute que 65 jours avant la date ultime à laquelle les listes de candidats sont introduites. En pratique, elle prendra donc cours aux environs de la mi-janvier 2024. La date précise de cette période de protection dépend de la date des

élections dans votre entreprise ou organisation. D'ici là, restez donc très discret sur votre candidature!

1. Entreprises du secteur privé, avec ou sans but lucratif.

Vous souhaitez devenir candidat?

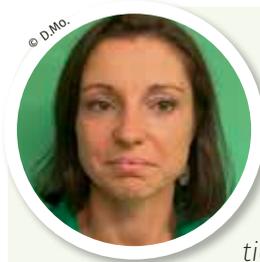
Rendez-vous sur la page du site de la CSC dédiée aux élections sociales et remplissez le formulaire en ligne. La CSC vous contactera le plus rapidement possible.

Il n'y a pas encore de délégué CSC dans votre entreprise?

Consultez le site ou envoyez un courriel à electionssociales@acv-csc.be www.lacsc.be/elections-sociales



ÉLECTIONS SOCIALES 2024



Virginie, déléguée CPPT et délégation syndicale chez Consult & Nous (Sombrefe)

«Ce qui m'a convaincue de devenir déléguée en 2020, c'est que l'on est encadrés par des formations, et que l'on est soutenus par les collègues délégués. On peut toujours téléphoner à un permanent. On n'est pas jetés dans la cage aux lions. Il ne faut pas rester dans sa zone de confort, il faut faire le premier pas, même si ça fait peur. L'expérience n'est que bénéfique et l'on apprend beaucoup de choses.»



Rosario, délégué CPPT chez TVH (Nivelles)

«J'ai toujours aimé le contact avec les gens. Être délégué me permet d'être le porte-parole de mes collègues et de pouvoir entrer en dialogue avec la direction s'ils rencontrent des problèmes dans l'entreprise. Ma permanente CSC est très présente: on se met d'office autour de la table une fois par mois pour trouver des solutions, discuter de ce que l'on peut améliorer au niveau de la sécurité, etc.»

PARTAGEZ VOS IDÉES SUR LE TRAVAIL AILLEURS QU'À LA MAISON.



Les élections sociales: l'enjeu des jeunes

Alors que l'on assiste à une baisse de syndicalisation chez les jeunes, Nel van Slijpe, responsable national des Jeunes CSC, explique pourquoi les élections sociales constituent un enjeu majeur pour eux.

En Belgique, nous avons la chance d'avoir, de manière bien structurée, des élections sociales tous les quatre ans. La question centrale est: comment les jeunes travailleurs vont-ils être représentés dans les entreprises? Pour cela, il est indispensable que des jeunes s'impliquent et se présentent, parce qu'il y a des thématiques spécifiques aux travailleurs jeunes.

La principale, c'est la stabilité d'emploi: beaucoup de jeunes sont en intérim, en contrat à durée déterminée, et ne peuvent donc pas se projeter réellement dans l'avenir. La question de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle est

également importante: comment combiner des loisirs, avoir une vie de famille, élever des enfants tout en travaillant? Pas mal de jeunes s'inquiètent de cette question-là, parce qu'avec le travail qui se flexibilise et devient parfois plus intense, ils ont du mal à tout combiner.

Quelle place pour les jeunes dans ces élections sociales?

Il existe un «collège jeunes» aux élections sociales! Toute entreprise qui compte au moins vingt-cinq jeunes de moins de vingt-cinq ans (au jour de l'élection) est tenue de leur réserver un/des mandat(s) au CPPT ainsi qu'au CE. Les travailleurs qui ont moins de vingt-cinq ans sont alors inscrits sur des listes électorales distinctes. Pour les jeunes, on ne fait pas de distinction de statut (ouvriers, employés, cadres). Si au jour des élections, ils n'ont pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, ils sont inscrits sur la liste des électeurs du

collège des jeunes. Dans ce cas, les jeunes de l'entreprise votent uniquement pour les candidats jeunes. Ils reçoivent un bulletin de vote séparé sur lequel se trouve uniquement les candidats des jeunes. Ils ne peuvent pas voter pour les ouvriers, ni pour les employés, ni pour les cadres.

Tu as moins de vingt-cinq ans, mais ton entreprise n'occupe pas au moins vingt-cinq jeunes travailleurs? Pas de problème! Tu peux bien sûr être candidat sur les listes «ouvriers», «employés» ou «cadres».

Tu souhaites t'engager, mais tu as des questions? Rends-toi sur www.lacsc.be/elections-sociales





Être délégué, j'ai ça en moi!

Moussa, 52 ans, est électromécanicien depuis cinq ans chez CP Bourg (Court-Saint-Étienne), un fabricant de machines de finition destinées au marché de l'impression. Il termine cette année son premier mandat, durant lequel il a porté les trois casquettes: délégué, CE et CPPT.

Propos recueillis par David Morelli

Pourquoi t'être lancé dans l'aventure syndicale?

Avant, à dire vrai, je regardais les syndicats de loin, avec des a priori négatifs. Mais mes collègues m'ont poussé à franchir le pas car ils avaient besoin de quelqu'un dans la délégation. Après avoir pris le temps de réfléchir, j'ai décidé d'essayer!

Quel bilan en tires-tu?

Personnellement, beaucoup de positif. Je suis quelqu'un de sociable, qui aime apprendre. En délégation, j'essaie de défendre mes collègues, de comprendre, d'expliquer leurs problèmes et de trouver des solutions, des alternatives... Ça m'apporte un enrichissement personnel parce que je commence à prendre confiance en moi, entre autres pour parler en public. Je n'ai plus peur de poser des questions à la direction et de les confronter sur certains problèmes. Je serai candidat pour un second mandat.

Que fais-tu au quotidien en tant que délégué?

Tout d'abord, c'est important d'avoir une bonne délégation syndicale en entreprise: alors que tout était dématérialisé avec le Covid, nous étions sur place, pour écouter les demandes des travailleurs et essayer de les solutionner. J'ai la chance, étant électromécanicien, d'être en contact avec tous les collègues ouvriers, car je passe régulièrement dans toutes les lignes de production de l'entreprise pour entendre ce qu'ils attendent de nous, les problèmes à faire remonter à la direction. Nous nous voyons ensuite avec mon collègue pour discuter de ce qu'on peut présenter ou

pas lors de réunions avec la direction. Après une réunion avec la direction, je reviens toujours vers mes collègues pour faire le suivi de leurs demandes.

Qu'est-ce qui caractérise selon toi un bon candidat délégué?

Je pense qu'il faut avoir ça en soi et aimer les autres. Je ne supporte pas de voir un collègue remercié pour des raisons qui ne sont pas justes. Mais ce n'est pas un job qui est facile. Il faut accepter les critiques de collègues, qui peuvent être dures, parce qu'on n'a pas été dans leur sens ou que l'on n'a pas obtenu ce qu'ils souhaitaient. Je ne suis pas Superman. Je ne peux pas changer tout ce qui ne fonctionne pas dans l'entreprise mais j'essaie de représenter du mieux que je peux mes collègues auprès de la direction.

Comment les délégués sont-ils soutenus dans leur travail?

Les futurs délégués vont beaucoup apprendre. Ils vont ressortir grands

personnellement de cette expérience et des contacts avec les travailleurs. Et la CSC va les soutenir, entre autres, grâce à des outils, des formations... Ils pourront également compter sur l'équipe syndicale: dans notre équipe, nous sommes à deux au niveau ouvrier, et un délégué CNE¹ pour les employés. Ils m'ont beaucoup épaulé grâce à leur connaissance de l'historique de l'entreprise. J'ai également une permanente que je peux appeler directement ou via un groupe WhatsApp en cas de question ou de problème.

Quelle avancée obtenue durant ton premier mandat pourrais-tu mettre en avant?

On a essayé d'installer un climat apaisé avec la direction. Les relations étaient extrêmement tendues précédemment. Aujourd'hui, on est plus dans le dialogue que dans la confrontation. On peut ne pas être d'accord, mais nous nous respectons mutuellement.

1. Centrale nationale des employés, NDLR.



**CONSTRUCTION****Bourrasque inattendue sur le chômage temporaire**

La fédération patronale de la construction, Embuild, préconise de scinder le chômage temporaire en cas d'intempérie par demi-journée. Pour la CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE), ce n'est que du vent. | D.Mo. |

Alors que nous sommes confrontés à des températures glaciales, Embuild préconise l'introduction d'un chômage temporaire par demi-journée en cas d'intempéries. Aujourd'hui, cela s'applique sur toute la journée.

La CSCBIE s'étonne de cette idée farfelue, d'autant plus qu'elle n'a encore jamais été abordée lors de la concertation sociale. «Nous nous posons des questions sur

sa faisabilité, interpelle Patrick Vandenberghe, président de la CSCBIE. Rappeler un ouvrier pour une demi-journée pose de nombreuses difficultés d'ordre pratique. Comment prévenir et réunir tout le monde très rapidement? Que se passe-t-il si l'on ne parvient pas à joindre quelqu'un de l'équipe? Il y a de fortes chances qu'une fois sur le chantier, la température baisse de nouveau, ou qu'il se remette soudainement à pleuvoir ou à neiger. Est-ce que les ouvriers devront alors travailler dans le froid, sous la pluie et dans le vent? Ou auront-ils finalement fait le déplacement pour rien? En outre, les ouvriers de la construction doivent souvent faire de longs trajets pour se rendre sur chantier. Avec la proposition d'Embuild, ils risquent d'être plus long-

temps sur la route que sur chantier. Pour la CSCBIE, il est en outre inacceptable d'exiger encore plus de flexibilité de la part des ouvriers de la construction en leur demandant de rester disponibles sur leur téléphone et à disposition de l'employeur toute la journée!», souligne le président de la CSCBIE.

«Enfin, nous ne devons pas oublier que le secteur de la construction souffre d'une grave pénurie de main-d'œuvre. De telles propositions n'amélioreront pas l'attractivité du secteur. Les métiers de la construction sont de beaux métiers, et doivent le rester. Nous devons accepter que les conditions météorologiques imposent certaines limites», insiste Patrick Vandenberghe.

COIFFURE**Les travailleurs bientôt mieux protégés**

Après des années de campagnes et d'efforts, la norme sur les gants de protection pour les coiffeurs va enfin voir le jour. | D.Mo. |

| D.Mo. |

Pour les coiffeurs, les activités telles que le lavage ou la coupe des cheveux comportent des risques importants de dermatite et d'autres affections cutanées. Les professionnels de ce secteur sont également confrontés à d'autres problèmes de santé tels que les maux de dos, l'arthrite et l'asthme. Au cours de la dernière décennie, les interlocuteurs sociaux du secteur européen de la coiffure se sont réunis au sein d'une coalition dédiée à la promotion de la santé et de la sécurité du million de coiffeurs à travers l'Europe.

En 2018, les interlocuteurs sociaux, dont Uni Europa, la Confédération

européenne des syndicats (CES) et Coiffure.eu, ont identifié un manque de gants sur le marché pouvant offrir une protection maximale aux coiffeurs. Reconnaisant la nécessité de normes acceptées pour garantir l'efficacité des gants de protection et d'autres équipements de protection individuelle, les représentants des travailleurs et des employeurs ont lancé un processus de normalisation. La CES a joué un rôle crucial dans cette coordination.

Après avoir été soumises à des essais rigoureux en laboratoire, les méthodes d'essai proposées pour la norme ont été jugées fiables. Par conséquent, une norme internationale ISO devrait être publiée au cours du premier semestre 2024. Elle sera ensuite soumise à la Commission européenne. Si la Commission la juge conforme au règlement sur les équipements de protection indi-



La norme garantira l'efficacité des gants de protection.

viduelle, tous les gants de coiffure en Europe devront être conformes à cette nouvelle norme. Il s'agirait d'une avancée significative pour garantir une protection fiable et efficace à tous les travailleurs du secteur.

Source: Uni Europa.

UNION EUROPÉENNE

Poursuivre le développement du pilier européen

La CSC espère que l'Europe sociale pourra progresser pendant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. | Chris Serroyen |

Cette présidence du Conseil de l'UE change tous les six mois. Pour le premier semestre de 2024, la Belgique reprendra le flambeau de l'Espagne. La période est très particulière, avec des hommes et femmes politiques en mode électoral dans la perspective des différentes élections prévues en 2024. Ils n'hésiteront pas à profiter de tous les événements européens pour se mettre en avant. À l'approche des élections européennes, la Commission européenne est aussi en bout de course. Après l'Espagne, la Belgique sera obligée de collaborer avec la présidence suivante, qui ne sera autre que celle de la Hongrie de Viktor Orbán. Et ce alors que deux guerres terribles font rage à proximité de l'Union européenne: en Ukraine et à Gaza. Elles viennent s'ajouter aux autres misères qui ravagent le monde et poussent de plus en plus d'êtres humains sur le chemin de l'exil, pour une (petite) part vers l'UE. Le gouvernement belge veut avant tout profiter de la présidence belge pour éviter un trop grand afflux de réfugiés en Belgique.

Avec la Confédération européenne des syndicats (CES), la CSC espère que l'Europe sociale pourra progresser pendant la présidence belge, au moins pour planter les jalons d'avancées à réaliser lors de la prochaine législature européenne.

Deux sommets importants

La CSC sera surtout attentive à deux sommets européens importants. Fin janvier, un sommet réunira les interlocuteurs sociaux autour du dialogue social européen à Val Duchesse. Son résultat est toutefois déjà obscurci par le fait que les employeurs européens n'ont pas

obtenu de mandat pour signer un accord précurseur sur le télétravail. En avril, un autre sommet important est prévu à La Hulpe sur la poursuite du développement du pilier social européen. Ce pilier avait été annoncé il y a sept ans lors d'un sommet européen à Göteborg. Beaucoup de bruit pour rien, avaient estimé les sceptiques et les cyniques de l'époque. Sept ans plus tard, nous disposons pourtant bel et bien de lignes directrices européennes sur l'accès à la protection

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES
QUI APPROCHENT VONT RENDRE
LA PÉRIODE TRÈS PARTICULIÈRE.

sociale pour les contrats atypiques et les indépendants et sur l'instauration d'un revenu minimum dans tous les pays. Nous avons aussi des directives européennes sur un

Présidence belge du Conseil de l'Union européenne

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, la Belgique assurera la présidence du Conseil de l'UE. Le Conseil, composé des ministres compétents des 27 États membres, fournit des orientations à l'UE et donne une impulsion au processus législatif. Chaque État membre en assure la présidence à tour de rôle, pour une période de six mois. Durant sa présidence, la Belgique jouera le rôle d'intermédiaire neutre pour diriger les travaux législatifs et rechercher des compromis entre les États membres de l'UE dans des domaines tels que le changement climatique, la croissance économique et la cohésion sociale.

salaires minimum européen, sur la promotion de la concertation collective, sur la combinaison entre travail et vie familiale, sur la transparence salariale pour lutter contre l'écart salarial entre hommes et femmes et sur des conditions de travail plus prévisibles. Des directives sur le devoir de vigilance des multinationales et les droits des travailleurs de plateformes numériques sont en préparation. Tous ces textes devront être traduits au niveau belge, par des lois et des conventions collectives de travail.

La CSC et la CES suivront attentivement cette présidence.



© ETUC

Présidence belge de l'Union européenne: approfondir l'Europe sociale



Alors que la Belgique prend les rênes de la présidence de l'Union européenne, c'est avec un sentiment d'engagement profond que la CSC se positionne au cœur des enjeux qui façonneront l'avenir de l'Europe.

La présidence belge est une opportunité cruciale pour orienter les politiques européennes vers des objectifs qui reflètent les valeurs fondamentales de solidarité, de justice sociale et de respect des travailleurs, que nous défendons avec vigueur.

Avec la Confédération européenne des syndicats (CES), la CSC souhaite que l'Europe sociale progresse pendant la présidence belge, au moins pour planter les jalons d'avancées à réaliser lors de la prochaine législature européenne.

Nous accorderons une grande priorité à la promotion de l'emploi de qualité. La crise économique mondiale a laissé des cicatrices profondes, exacerbant les inégalités et mettant à l'épreuve la stabilité de l'emploi. La CSC s'engage à travailler avec ses partenaires européens pour élaborer des politiques qui favorisent la création d'emplois durables, accompagnés de droits sociaux solides.

Nous mettrons également l'accent sur la transition juste. Les bouleversements climatiques sont une réalité incontestable, qui nécessite des actions immédiates. La CSC plaide en faveur d'une transition vers une économie verte qui ne laisse personne de côté. La transition juste est une transition qui place les droits des travailleurs et des travailleuses au cœur des préoccupations, et la CSC veillera à ce que cela soit respecté.

Enfin, nous défendrons plus de démocratie au travail. Dans un monde en mutation rapide, il est impératif que les travailleurs et les travailleuses aient voix au chapitre. Avec la CES, la CSC juge indispensable d'approfondir la consultation des interlocuteurs sociaux dans l'élaboration des politiques européennes, garantissant ainsi que les décisions prises tiennent compte des réalités du terrain.

La présidence belge de l'UE offre une plateforme unique pour concrétiser ces priorités. Avec l'ensemble des forces syndicales européennes, nous œuvrerons pour une Europe qui protège, qui inclut, et qui améliore le bien-être pour toutes et tous.

